

Info

Rechercher une actualité...



Accueil Info Info Lorient Confinement. Le port du masque obligatoire dans les communes du Morbihan de plus de 5 000 habitants

Jeudi 12 novembre 2020 15:10

Confinement. Le port du masque obligatoire dans les communes du Morbihan de plus de 5 000 habitants



Mercredi 11 novembre 2020, le préfet du Morbihan a pris un arrêté imposant le port du masque dans les communes de plus de 5 000 habitants à toute personne de 11 ans, de 7 h à 21 h. © FRANCK DUBRAY / ARCHIVES OUEST-FRANCE

Mercredi 11 novembre 2020, le préfet du Morbihan a pris un arrêté imposant le port du masque, dans les lieux publics des communes de plus de 5 000 habitants, à toute personne de 11 ans, de 7 h à 21 h.

Nous vous l'annoncions mercredi 11 novembre 2020, c'est désormais officiel. Le préfet du Morbihan a pris un arrêté imposant le port du masque dans les communes de plus de 5 000 habitants.

Les communes concernées

Toute personne de 11 ans et plus, doit donc, désormais porter le masque, sur la voie publique ou dans les lieux ouverts aux publics des agglomérations de 7 h à 21 h, dans les communes suivantes : Lorient, Vannes, Lanester, Plœmeur, Hennebont, Pontivy, Auray, Saint-Avé, Guidel, Ploërmel, Séné, Quéven, Larmor-Plage, Sarzeau, Theix-Noyal, Languidic, Questembert, Pluvigner, Caudan, Brech, Kervignac, Ploeren, Inzinzac-Lochrist, Guer, Baud, Elven, Plescop, Pluneret, Plouay, Riantec, Grand-Champ, Arradon, Plouhinec et Muzillac.

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

Votre e-mail Je m'inscris

Exprimez-vous ! 335

Confinement : approuvez-vous les mesures du gouvernement ?

L'info en continu

Lorient. Ouverture au...

13/11/20 - 18:08

Coronavirus. En Bretagne, 148...

13/11/20 - 18:06

Lorient. « Le confinement est...

13/11/20 - 17:40

Justice à Lorient. 600 €...

13/11/20 - 17:10

Un Rennais nommé aux côtés de...

13/11/20 - 17:09

Toute l'info en continu

Infos les + lues Infos les + commentées

N°1 CARTE Vendée Globe. Classements et positions des...

N°2 Triathlon. Pierre Le Corre : « Je vais passer un cap »

N°3 FC Lorient. Un nouveau fournisseur qui joue la carte verte



CORONAVIRUS - COVID19



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

dans les zones urbanisées des communes de + de 5 000 habitants* du Morbihan

par arrêté préfectoral du 11 novembre 2020

 Dans les zones urbanisées des communes de plus de 5 000 habitants* (population INSEE), le **port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus sur la voie publique** ou dans les lieux ouverts au public de 7h à 21h



LÉGENDE

-  Port du masque obligatoire des zones urbanisées de la commune
-  Port du masque obligatoire sur une partie de la commune

* Port du masque obligatoire dans les zones urbanisées des communes de plus de 5 000 habitants
Lorient - Vannes - Lanester - Ploemeur - Hennebont - Pontivy - Auray - Saint-Avé - Guidel - Ploërmel - Séné - Quéven - Larmor-Plage - Sarzeau - Theix-Noyal - Languidic - Questembert - Pluvigner - Caudan - Brech - Kervignac - Ploeren - Inzinzac-Lochrist - Guer - Baud - Elven - Plescop - Pluneret - Plouay - Riantec - Grand-Champ - Arradon - Plouhinec - Muzillac

Port du masque Egalement obligatoire sur une partie des communes suivantes
Arzon - Belz - Damgan - Guiscriff - Houat - Lanvégen - La Trinité-sur-Mer - Le Tour-du-Parc - Locmariaquer - Pleucadeuc - Quiberon - Roudouallec - Saint-Pierre Quiberon - Saint-Gildas-de-Rhuys - Saint-Philibert

POUR RAPPEL, LE PORT DU MASQUE EST ÉGALEMENT OBLIGATOIRE



sur les marchés de plein air alimentaires ou proposant la vente de graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières, et ce pendant toute la durée de l'événement



aux abords, dans un rayon de 100 mètres, des établissements d'enseignement/formation et d'accueils collectifs de mineurs du département y compris les lieux de restauration collective de 7h à 21h

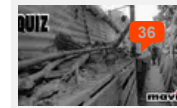


aux abords, dans un rayon de 100 mètres des gares routières, ferroviaires et maritimes, et tout lieu d'attente de transport en commun de 7h à 21h

Toute l'info sur www.morbihan.gouv.fr




ConfiQuiz. Testez votre niveau en conjugaison !



ConfiQuiz. 10 questions sur la Première Guerre mondiale

ConfiQuiz. Connaissez-vous bien la cuisine du monde ?

Tous les quiz



Lorient maville.com

J'aime cette Page 12 K mentions

Le préfet du Morbihan a pris un arrêté imposant le port du masque dans les communes de plus de 5 000 habitants. © Préfecture du Morbihan

Freiner l'épidémie

L'objectif de cette mesure ? Freiner la propagation du coronavirus. Car le taux d'incidence a augmenté ces dernières semaines dans le Morbihan. Le 9 novembre, il était de 181 pour 100 000 habitants. Certes moins fort qu'ailleurs en France, mais, clairement, la vague venue de l'Est est là.



Prefet du Morbihan ✓
@Prefet56



[\[#Covid19\]](#)

Compte tenu de l'évolution du tx incidence le préfet étend l'obligation de port du masque de protection aux les zones



l'obligation de port du masque de protection aux zones urbanisées des communes de +5000 hab du #Morbihan
Plus d'infos > morbihan.gouv.fr/Actualites/Act...

1:14 PM · 12 nov. 2020



41 ⚡ Voir les dernières informations sur le COVID-19 sur Twitter

Sur les marchés et dans les gares

Par ailleurs, le port du masque reste également obligatoire, à partir de 11 ans, dans les cas de figure suivants :

- sur les marchés de plein air alimentaires ou proposant la vente de graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières, et ce pendant toute la durée de l'événement

dans les communes et lieux figurant sur l'arrêté selon les dates et horaires qui y sont mentionnés.

- aux abords, dans un rayon de 100 m, de tous les établissements d'enseignement et de formation du département y compris les lieux de restauration collective de 7 h à 21 h.

- aux abords dans un rayon de 100 m de tous les établissements d'accueil collectif de mineurs du département sans hébergement de 7 h à 21 h.

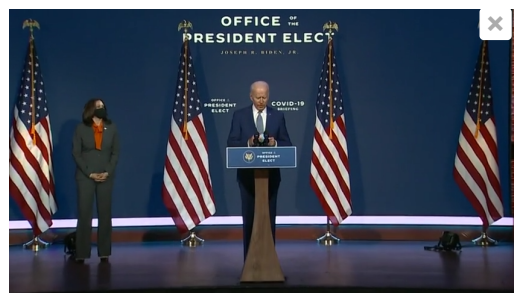
- aux abords dans un rayon de 100 m des gares routières, ferroviaires et maritimes, et tout lieu d'attente de transport en commun de 7 h à 21 h.

> Lire aussi : [« Le port du masque obligatoire dans plusieurs lieux du département »](#)

Ouest-France

Donnez votre avis

4



Les avis des internautes

* Votre commentaire...

* Votre email

Envoyer

Contenus sponsorisés par Digiteka

Biden appelle au port du masque pour "revenir à une situation normale"

Video Smart Player invented by Digiteka



Adj-Tifrice

je modère mes propos car la directive préfectorale a le mérite d'être claire et suffisamment précis.

"cette obligation s'applique dans les agglomérations des communes délimitées par les PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE indiquant les entrées et sorties des agglomérations"

Donc par exemple

PLOEMEUR commence dans le quartier de Kerduellic et on doit porter un masque

<https://www.google.fr/maps/@47.7384879,-3.4451543,3a,75y,142.5h,96.22t/data=!3m6!1e1!3m4!1sYhLDhVASiNIneqzdzPvczw!2e0!7i16384!8i8192?hl=fr>

et c'est libre de port du masque de Kerduellic jusqu'à la côte car:

FORT BLOQUE/KERAGAN n'est pas concerné par le port du masque (ce qui est compréhensible) car le panneau n'indique pas PLOEMEUR

https://www.google.fr/maps/@47.7275709,-3.4935842,3a,75y,347.4h,77.8t/data=!3m6!1e1!3m4!1sbLBsi_dqre1crWN8Ux_VBA!2e0!7i16384!8i8192?hl=fr

Finalement la mesure de port du masque obligatoire ne concerne QUE les centre-villes élargis ce qui laisse libre de vaste territoire pour se balader dans la limite des 1h à 1km du domicile.

Réagir à cet avis



Adj-Tifrice

Ok dans les centre-ville des agglomérations de +5000 habitants comme Hennebont.

Mais dans la forêt (du Hingair ?), pendant une balade solitaire ou familiale, ce serait une nouvelle mesure débile et contre-productive car incompréhensible.



Idem pour des communes étendues comme Ploemeur: Ok et compréhensible en centre-ville, mais à Fort-Bloqué, en bord d'océan, avec 4 pelés promenant leur chien face à l'océan ?

De même au centre-ville de Larmor-Plage, le port du masque peut aider à ralentir l'épidémie mais le long de la plage des Kerguelen jusqu'à Kerpape, ce serait débile.

Idem pour Guidel centre: ce serait incompréhensible et indéfendable d'obliger le port du masque le long du très long chemin côtier qui s'étire de Fort-bloqué à Guidel-plage.

Ne soyons pas ridicule avec des mesures...débiles hors centre-ville.

Attention aux mesures qui ouvrent la porte au doute sur ceux qui pondent de tel texte.

Et cela va crescendo:

à quand le masque obligatoire dans le lit conjugal qui le mari ronfle toute la nuit ?

c'est qu'il refoule postillons, virus et haleine chargé le ronfleur du soir !!!!

Réagir à cet avis



Lsrhome

Theix-Noyal (commune bidon issue de magouilles politiques) fait partie des communes sanctionnées : quel rapport de risque de contagion entre Noyal 850 hab et Theix 9000 hab, les deux entités séparées de 4 km !

Réagir à cet avis



Mayass

Surenchère pour quelle efficacité ?

L'Oppression sécuritaire augmente chez les Morbihanais .

Quel est l'avis des maires des communes concernées ?

Réagir à cet avis

Donnez votre avis



RUBRIQUES SITE MAVILLE

- Accueil
- Info
- Sport
- Restaurants
- Cinéma
- Sorties

- Jeux
- Shopping
- Météo
- Pratique
- Deal du jour

- Devenez annonceur
- Cookies
- Données personnelles
- Mentions légales
- Plan du site
- Contact
- Modifier le consentement

SITES OUEST-FRANCE

- Ouest-France
- Ouest-France Auto
- Ouest-France Immo
- Ouest-France Emploi
- Ouest-France Solidarité

- Incubateur OFF7
- Comparateur Assurances
- Infocale

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Marseille Montpellier Nantes Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes Dinan Fougères Guingamp Lannion-Perros Ploermel Pontivy Redon Saint-Brieuc Saint-Malo Vitré



Les applications mobiles Ouest-France disponibles en



par



© Copyright ma

